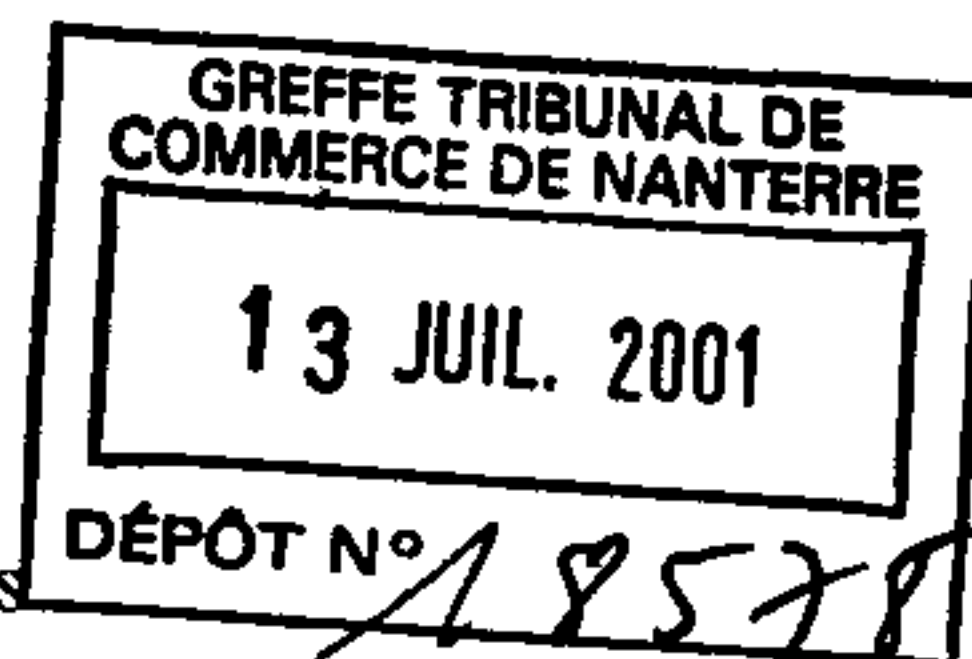


Non renouvelé
mandat Adm.

SOPLARIL

Société anonyme au capital de 7.500.000 Euros
Siège social : 4/8 cours Michelet
92800 PUTEAUX

542 015 904 R.C.S. NANTERRE



**EXTRAIT
PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 20 JUIN 2001**

L'an deux mil un
Le vingt juin
A 9 heures 30.

Les actionnaires de la société anonyme SOPLARIL se sont réunis au siège social, sur convocation du Conseil d'Administration.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance par tous les actionnaires présents.

La séance est présidée par le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Jean-Pierre PIGNET.

La Société ATOFINA représentée par Monsieur Thierry LEMONNIER et Monsieur Jean-Pierre LACROUX qui sont tant personnellement que comme mandataires, les deux plus forts actionnaires présents à l'assemblée et acceptant ces fonctions, sont nommés scrutateurs.

Et Madame PELLE est choisie comme secrétaire par le Président et les scrutateurs.

Le Président constate que la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, fait ressortir que les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent plus du quart des actions composant le capital social.

En conséquence, les conditions de quorum étant, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires et au Commissaire aux Comptes ;
- La feuille de présence de l'assemblée, les pouvoirs des actionnaires représentés et les bulletins de vote des actionnaires ayant voté par correspondance ;
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31.12.2000 ;
- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- Les rapports du Commissaire aux Comptes ;
- Le texte des résolutions qui seront soumises au vote de l'assemblée ;
- Un exemplaire des statuts de la société.

Le Président rappelle ensuite que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration
- Lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes de l'exercice 2000 et affectation du résultat
- Approbation de conventions (article L 225-38 du Code de Commerce)
- Ratification de la cooptation d'un Administrateur
- Renouvellement du mandat de deux Administrateurs
- Non renouvellement du mandat de deux Administrateurs
- Délégation de pouvoirs pour effectuer les formalités

Puis Monsieur le Président déclare que la société a tenu à disposition, ou adressé aux actionnaires dans les formes et les délais légaux, tous les documents ou renseignements devant leur être communiqués d'après la législation des sociétés commerciales.

Il est ensuite donné lecture :

- du rapport de gestion du Conseil d'Administration exposant l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé, les résultats de cette activité et les progrès réalisés, les difficultés rencontrées et les perspectives d'avenir, et l'assemblée prend connaissance du tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices,
- du rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission au cours de l'exercice écoulé et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 225-38 de la Loi du 24 juillet 1966.

Cette lecture terminée, Monsieur le Président ouvre la discussion.

Diverses observations sont échangées, et le Président satisfait aux demandes d'explications et de précisions formulées par les actionnaires.

La discussion close, et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :